Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 5

Artikel: Fromule magique et partis apprentis sorciers
Autor: Kohler, Georg
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912098

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Formule magique et partis apprentis sorciers

Georg Kohler, professeur émérite de philosophie politique à l'Université de Zurich, suit et analyse la campagne électorale suisse tout au long de l'année 2015 pour les Suisses de l'étranger.

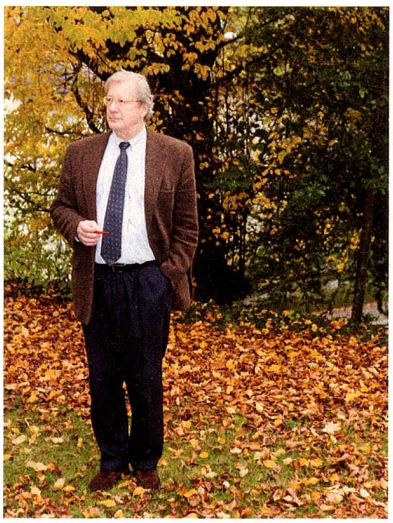

La Suisse est bien la seule démocratie au monde gouvernée depuis plus d'un demi-siècle par une grande, ou plus précisément une très grande coalition. En effet, chez nous, le pouvoir n'est pas réparti entre deux, mais entre quatre partis: le PLR, le PDC, l'UDC (l'ancien PAB) et le PS. Il en a du moins été ainsi jusqu'à la fin de l'automne 2007, lorsque survint la grande rupture déclenchée par l'éviction de Christoph Blocher, qui bouleversa le système suisse.

Souvenons-nous: après quatre ans passés au Conseil fédéral et malgré sa position incontestée à la tête du parti le plus représenté au parlement, le chef de l'UDC n'est pas réélu et se trouve remplacé par – passez-moi l'expression, mais c'est le terme consacré – sa «camarade de parti» Eveline Widmer-Schlumpf. Une grande majorité de l'UDC se sent trahie et la nouvelle conseillère fédérale en paie les frais en étant exclue du parti.

Ce qui eut deux conséquences: la création d'un autre parti au centre, le PBD, et le passage du second conseiller fédéral UDC, Samuel Schmid, à ce nouveau parti, soutenu principalement par les membres de l'UDC en désaccord avec l'orientation de Blocher.

Ces évolutions mettent un terme à l'ère de la «formule magique» de 1959 selon laquelle les sept sièges du Conseil fédéral étaient répartis entre les quatre partis les plus forts. En effet, selon un pur calcul des voix, le petit PBD n'aurait jamais dû avoir deux conseillers fédéraux.

Mais on a préféré ne pas en faire une histoire, ni du côté des partis bourgeois, ni du côté de l'UDC, qui souhaitait tout simplement revenir le plus vite possible au gouvernement. Son retour ne s'est d'ailleurs pas fait attendre: en décembre 2008, Ueli Maurer, longtemps président du parti, est élu au Conseil fédéral où il succède à Samuel Schmid. L'UDC est toutefois contrainte d'accepter avec réticence le maintien de Madame Widmer-Schlumpf.

Depuis sept ans, la «formule magique» n'inclut donc plus seulement quatre mais bien cinq partis. Force est de se demander pour combien de temps encore...

Le suspense des élections de l'automne réside notamment dans le rôle qu'y joue le personnage «Widmer-Schlumpf»: si l'UDC gagne ne serait-ce que quelques sièges de plus qu'en 2011, que le PBD fléchit légèrement et que le PLR se renforce au détriment de ses voisins du parti Vert'libéral, les perspectives de la ministre des Finances, quand bien même aurait-elle mené sa mission avec succès, ne seront pas bonnes. L'UDC veut évidemment prendre sa revanche, sans pour autant la nommer ainsi.

Eveline Widmer-Schlumpf est tenue responsable du – prétendu – glissement à gauche de la politique gouvernementale suisse, caractérisé toutefois par une sortie du nucléaire en douceur, qui est défendue avant tout par Doris Leuthard, du camp bourgeois. Quoi qu'il en soit, la destitution d'Eveline Widmer-Schlumpf est présentée comme l'élément crucial d'une stratégie visant à revenir sur la bonne voie. En outre, un vrai représentant de l'UDC veillerait sans aucun doute à ce que la politique d'asile et d'immigration menée soit plus restrictive.

Il est aujourd'hui évident que l'UDC a de bons atouts pour faire pression sur le PLR et le PDC si le résultat esquissé se réalise. Ces deux partis veulent conserver leur représentant au Conseil fédéral et, avec un peu d'habileté, réussiront à merveille à faire valoir leurs exigences.

Mon propos est de montrer que, pour une fois, les gagnants et les perdants des élections parlementaires seront déterminés par une seule personnalité. Cette situation est rare en Suisse et laisse entrevoir un changement dans la manière d'exercer la politique dans notre pays: la constitution de l'appareil gouvernemental n'est plus guidée par la recherche du consensus politique mais est devenue l'objet d'affrontements sans répit.

Cet état des lieux quelque peu provocant est sans doute exagéré. Les institutions du pays veillent toujours à maintenir une pression suffisante assurant une coopération objective et pragmatique. Le Conseil fédéral composé de sept sièges est et reste une autorité collective qui ne peut fonctionner que si ses membres ont pour but d'obtenir des résultats raisonnables et relativement clairs pour la grande majorité. L'arrivée ou le départ d'une seule et unique personne n'y changera pas grand-chose.

Les philosophes politiques s'en réjouiront et y verront une raison de vanter la constitution des autorités du pays. En effet, *rule of law, not rule of men* est le principe premier de tout bon ordre étatique, et donc de notre démocratie (directe).

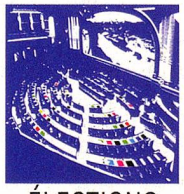

ÉLECTIONS 2015